

Le Monde

Enquête sur des dérives sectaires au sein de l'Eglise catholique

Xavier Ternisien – *Le Monde* – 27 janvier 2001

Des parents d'enfants recrutés par des groupes reconnus par l'Eglise viennent d'écrire aux évêques pour dénoncer les abus de pouvoir de « certains fondateurs de ces communautés ». L'épiscopat commence timidement à reconnaître cette réalité.

« Des sectes dans l'Eglise catholique. » En mai 1996, un livre portant cette affirmation en sous-titre avait créé un beau scandale. Les auteurs de cet ouvrage collectif (*Les Naufragés de l'Esprit*, Seuil) mettaient en cause de graves dérives existant, selon eux, dans plusieurs communautés religieuses issues du Renouveau charismatique. L'épiscopat avait vivement protesté, dans un communiqué, contre ce « réquisitoire » jetant le soupçon sur « la vigilance des évêques »: « Veut-on accrédi-ter l'idée qu'il y aurait des sectes dans l'Eglise ? (...) Nous ne pouvons l'admettre. »

Cinq ans plus tard, une timide prise de conscience semble se dessiner. L'Eglise catholique de France vient d'admettre, dans un texte rédigé par le Père Jean Vernet, secrétaire national du service « Pastorale, sectes et nouvelles croyances », que des « dérives sectaires » pouvaient exister en son sein (*Le Monde* du 17 janvier). Le document, publié dans la lettre d'information de l'épiscopat (SNOP) datée du 15 janvier, est l'un des premiers résultats d'une réflexion entamée depuis deux ans au sein d'un « groupe Gamaliel »: constituée dans la plus grande discrétion, cette commission de travail intra-ecclésial a pour but de remédier à de possibles abus dans des communautés religieuses, et particulièrement dans ce qu'on appelle les « communautés nouvelles », fondées au cours des trente dernières années.

« FORTES PRESSIONS MORALES »

Il est temps: plusieurs familles dont les enfants appartiennent à des groupes reconnus par l'Eglise catholique se sont organisées en association et interpellent la hiérarchie. L'Association vie religieuse et familles (Avref), créée en 1998, a adressé le 29 novembre une lettre à tous les évêques de France. Elle y dénonce les abus de pouvoir de certains « fondateurs de communautés ou de leurs collaborateurs », le « manque de discernement » au stade du recrutement et surtout « les fortes pressions morales exercées lors de retraites ou au cours de directions spirituelles ou de confessions privées ». L'Avref déplore que, jusqu'à présent, ses « appels au secours n'aient pas été entendus et pris au sérieux » par les responsables catholiques.

Au premier rang des communautés visées par l'Avref figurent les Sœurs mariales d'Israël et de Saint-Jean: une communauté dont la fondatrice, Mère Myriam, a défrayé la chronique en menant une grève de la faim, en 1988, sous les fenêtres de l'archevêché de Lyon. En 1982, cette jeune femme d'origine hongroise (elle s'appelle Tünde Szentes) fonde à Rimont, près d'Autun (Saône-et-Loire), la communauté des Petites Sœurs d'Israël et prend le nom de Mère Myriam. Elle cherche à obtenir une reconnaissance canonique auprès de Mgr Armand Le Bourgeois, alors évêque d'Autun, qui lui accorde un agrément provisoire *ad experimentum*.

En 1986, plusieurs familles dont les filles sont chez les Petites Sœurs, ainsi qu'une ex-religieuse, dénoncent la « *pression psychologique* » exercée par la supérieure, et même des « *vexations, humiliations et sévices corporels* ». Plusieurs témoignages relatent des scènes d'hystérie au cours desquelles Mère Myriam frappe ses compagnes. Les parents – des catholiques convaincus – décident de s'adresser au tribunal ecclésiastique (ou officialité) de Lyon. Le jugement est rendu le 23 septembre 1987. Il déclare recevable la demande des familles. Il conclut que « *l'étroite dépendance des filles à l'égard de Mère Myriam est certaine et dûment établie. L'autorité que Tünde Szentes exerce sur elles est assez contraignante pour être considérée comme abusive et de nature à porter atteinte à leur liberté spirituelle* ». Comme il est d'usage dans les officialités, les juges s'en remettent à la décision de l'archevêque de Lyon et de l'évêque d'Autun.

GRÈVE DE LA FAIM

C'est alors que Mère Myriam entame sa grève de la faim. Elle se plaint qu'on la persécute parce qu'elle est « *juive, immigrée et socialiste* ». Le cardinal Decourtray, archevêque de Lyon, cède : il renouvelle l'agrément de la communauté. Le 18 février 1991, un deuxième jugement en appel annule le premier, au motif que les parents des victimes n'avaient pas qualité pour ester en justice devant une officialité.

En 1994, Mgr Decourtray accorde à la communauté le statut d'association privée de fidèles. Un an plus tard, les Petites Sœurs de la Compassion, d'Israël et de Saint-Jean sont admises par les congrégations des Frères et Sœurs de Saint-Jean comme une « *nouvelle branche* » de leur « *famille* ». A partir de cette date, la communauté de Mère Myriam est régulièrement mentionnée dans la *Lettre aux amis de Saint-Jean*. Il faut dire que le fondateur des Frères de Saint-Jean, le dominicain Marie-Dominique Philippe, est très proche de Tünde Szentes, dont il a été le professeur de philosophie à Fribourg. Dernière péripétie : le 2 février 1999, la communauté de Mère Myriam, dont la maison se trouve désormais à Mars (Loire), dans le diocèse de Lyon, obtient d'un évêque slovaque, Mgr Kosnoc, de Roznavsky, une reconnaissance comme institut de vie consacrée.

Aujourd'hui, les Petites sœurs d'Israël continuent de recruter, en France, mais aussi en Hongrie, en Roumanie et en Slovaquie, dans des conditions pour le moins discutables. M. H. (comme beaucoup de membres de l'Avref, il préfère garder l'anonymat « *par crainte de représailles* ») en a fait la douloureuse expérience. Au cours d'un rassemblement catholique, sa fille de vingt-trois ans fait la connaissance des

Petites Sœurs d'Israël, qui lui proposent de participer à «une retraite de jeunes». En fait de retraite, elle se trouve être la seule laïque quand elle arrive au couvent, le 26 décembre 1997. Dès le 1er janvier, on lui remet l'habit religieux. Le Père Marie-Dominique Philippe prend contact avec sa famille: « *Au cours d'une confession, j'ai découvert que votre fille avait la vocation...* » Les parents tentent en vain de rencontrer leur fille en tête-à-tête: cette permission leur est refusée. Finalement, c'est grâce à l'intervention énergique d'un parent prêtre que la jeune fille peut sortir du couvent de Mère Myriam, en septembre 1998. « *Elle reconnaît aujourd'hui qu'elle s'est fait avoir* », raconte son père.

Le Père Fülöp, aumônier de la Mission catholique hongroise à Lyon, est très disert sur le cas de Mère Myriam. Il décrit ses méthodes de recrutement musclées, lorsqu'elle se rend en Hongrie, accompagnée du Père Marie-Dominique Philippe : « *Elle parcourt les villages et dit aux jeunes filles : "Suivez-moi, je vous offrirai une belle vie en France." Les filles sont attirées. Elle les fait entrer dans une maison dont elles ne peuvent plus sortir. Au mois d'août 1998, le Père Philippe et Mère Myriam se sont battus à coups de bâtons de chaise avec des villageois qui voulaient récupérer leur fille, enfermée dans le presbytère. Cela se passait dans le village de Sur, au nord du lac Balaton. La presse et la télévision hongroise en ont largement parlé et ont dénoncé ces méthodes.* » Une autre fois, en avril 1999, c'est une jeune Hongroise que la police trouve égarée sur un quai de gare à Lyon. Elle a tenté de s'échapper du couvent de Mère Myriam, mais celle-ci lui a confisqué son passeport...

Les familles dont les filles se trouvent toujours dans la communauté des Petites Sœurs d'Israël ne savent plus à quel saint se vouer. L'une d'elles a appris par hasard, en lisant la Lettre aux amis, que sa fille venait de prononcer ses vœux perpétuels... Les parents tirent toutes les sonnettes. En vain. Réponse de l'évêque d'Autun, Mgr Ségui : « *Je n'ai malheureusement aucune compétence pour ce dossier, n'étant pas l'évêque protecteur de cette association.* » Réponse de l'archevêque de Lyon, Mgr Billé: « *Qu'il soit bien clair que je n'ai pas reconnu cette communauté.* » Réponse de la Congrégation pour les religieux, au Vatican: « *Ces problèmes (...) doivent être examinés par l'autorité diocésaine du lieu où est établie l'association concernée* »...

Interrogé par *Le Monde*, le Père Vernet se veut optimiste: « *L'Eglise catholique s'est engagée dans une opération vérité à laquelle elle tient et qui sera bénéfique à tous.* » De son côté, Mgr Billé fait savoir qu'il « *examine tous les points qui permettront de dire si la communauté de Mère Myriam a ou non un avenir* ».